Les Comités français de la Pharmacopée participent à la préparation des monographies détaillant précisément les méthodes de contrôle à appliquer sur les matières premières et les préparations à usage pharmaceutique. Les membres de ces **comités** sont nommés par le directeur général de l'**ANSM** pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

L'ANSM lance un appel à candidatures afin de constituer les cinq Comités français de la Pharmacopée suivants :

- comité "homéopathie"
- comité "plantes médicinales et huiles essentielles"
- comité "préparations pharmaceutiques/Pharmacotechnie"
- comité "produits biologiques et thérapies innovantes"
- comité "substances chimiques"

Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 21 juin 2013

Consulter l'appel à candidatures (04/06/2013) (120 ko)

Lire aussi

- Formulaire de déclaration publique d'intérêts (04/04/2013) (226 ko)